



Cabinet du Ministre délégué à la Ville

Paris, le 27 février 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

500 000 euros pour le développement des centres d'affaires dans les quartiers de la politique de la Ville

A la suite de la communication en Conseil des ministres du 11 décembre dernier « Entrepreneurs des quartiers », François Lamy ministre délégué à la Ville, l'ACSE, l'ANRU, l'Union sociale pour l'habitat (USH) et la Caisse des Dépôts, lancent aujourd'hui un **appel à projets en faveur de la création de centres d'affaires** dans les quartiers de la politique de la Ville.

Dans le prolongement des orientations de loi de programmation de la Ville et de la Cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014, le plan « entrepreneurs des quartiers » répond à la forte attente de créations d'entreprises dans les quartiers populaires et aux difficultés inhérentes aux quartiers : manque de réseau et d'accompagnement humain et manque de soutien financier.

Le développement des centres d'affaires de quartier constitue l'un des volets majeurs de ce plan d'action.

Ces centres ont une double vocation : d'une part, ils proposent des locaux de bureaux « clefs en mains » à loyer modéré pour les très petites entreprises et d'autre part, ils contribuent au développement du quartier en menant des actions de promotion de la création d'activité et en s'ouvrant aux habitants et aux associations de proximité.

Doté d'une enveloppe de 500 000 euros alimentée par l'Etat et la Caisse des Dépôts, cet appel à projets vise à soutenir les études de faisabilité ou le démarrage de centres d'affaires de quartier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il offre également la possibilité d'un accompagnement en ingénierie par la Caisse des Dépôts et l'ANRU et, favorise le développement d'une offre diversifiée et adaptée de locaux.

La gestion administrative de cet appel à projets est assurée par la Caisse des Dépôts, acteur historique du développement économique des territoires.

Les candidatures des collectivités territoriales, des acteurs économiques ou des bailleurs sociaux sont à déposer en ligne à l'adresse suivante :

appelaprojetCAQ@caissedesdepots.fr à partir du 26 février 2014.

Contact presse :

Juliette Griffond 06 08 00 73 93

Les projets lauréats seront connus en juillet prochain, auront vocation à s'inscrire dans les futurs contrats de ville, ainsi que dans les conventions de renouvellement urbain conclues par l'ANRU pour les territoires éligibles.

Le lancement de cet appel à projets pour les centres d'affaires de quartiers, après le lancement du site internet dédié www.entreprisesdesquartiers.fr, et le dispositif de la BPI pour faciliter les prêts à la création d'entreprises dans les quartiers de la politique de la Ville, vient compléter l'arsenal de mesures mises en place par le gouvernement pour favoriser le développement économique des quartiers populaires.